

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 Septembre 2017  
Réuni sous la présidence de M. Philippe CAUBEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en l'absence  
excusée de M le Maire.

-----

Étaient présents : Messieurs Philippe CAUBEL, Ludovic HARDOUIN, Yvon GUEGAN, Christian RICOU, Amaury de LOUVENCOURT et Mesdames Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.  
Étaient absents avec pouvoir: M Olivier ARNOLD avec Pouvoir à Monique ALLAB et M Jacques DUVIVIER avec Pouvoir à M Philippe CAUBEL,  
Était absent sans pouvoir: M Vincent BONIGAL

M Yvon GUEGAN a été nommé secrétaire de séance.

▪ 2017-057 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2017

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 10 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

▪ 2017-058 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

▪ 2017-059 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 10/06/2017

- Acceptation du devis de **Samuel Rouillé** pour la prestation balade contée sur le loup lors de la journée du Patrimoine du 17/9 d'un montant TTC de 880 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Accord d'un bon de commande auprès de **AGRALYS** pour l'achat de désherbants, répulsifs serpents et de chips coco pour les massifs d'un montant TTC de 1122.72 € imputé au compte de fonctionnement 60624.
- Acceptation du devis **CHAMBRE DES METIERS 37** pour la promotion et recherche d'artisans d'arts pour les logements de la forge d'un montant TTC de 2600.00 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Acceptation du devis **CHAMBRE DES METIERS 37** pour l'étude de faisabilité économique de la boulangerie d'un montant TTC de 2600.00 € imputé au compte d'investissement 2031.
- Accord d'un bon de commande auprès de **BOLLORÉ** pour l'achat de 1000 L de GNR pour les tracteurs d'un montant TTC de 664.80 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Accord d'un bon de commande auprès de **BRICOMARCHÉ** pour l'achat de 2 ventilateurs pour le secrétariat de mairie d'un montant TTC de 78.00 € imputé au compte de fonctionnement 60632.
- Accord d'un bon carburant auprès du **GARAGE BENARD** pour le 2<sup>e</sup> trimestre à Mme Léger d'un montant TTC de 50 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Accord d'un bon de commande auprès de **CHAVIGNY Carburant** pour l'achat de 1000 L de Gazoil pour le car scolaire d'un montant TTC de 1153.20 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Acceptation du devis **GRAIN DE TRIMALICE** pour l'animation du spectacle de Noel du 10/12/2017 d'un montant TTC de 638.00 € imputé au compte de fonctionnement 62324.
- Acceptation du devis **RIBREAU** pour la fourniture et pose d'un plan de travail et de diverses

remises en état dans le logement de l'épicerie d'un montant TTC de 1200.00 € imputé au compte de fonctionnement 6152211.

- Acceptation du devis **GITEM** pour le remplacement du vieux frigo de l'atelier par un top d'un montant TTC de 250.00 € imputé au compte de fonctionnement 60632.
- Acceptation du devis **ALTERMAP OUEST** pour la mise en conformité de la cartographie du réseaux d'assainissement sur le site du Guichet Unique d'un montant TTC de 1360.34 € imputé au compte d'investissement 2031.
- Acceptation de 6 devis **GEDIMAT** pour les fournitures de matériaux de voirie facturés en direct concernant les travaux voirie commandés à la CCBVC d'un montant cumulé TTC de 12 135.35 € imputé au compte de fonctionnement 60633.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour la réfection complète de la salle d'eau de l'épicerie d'un montant TTC de 4867.50 € imputé au compte d'investissement 2315.
- Acceptation de 2 devis **EIFPAGE** concernant le renforcement de la chaussée route d'Angé à Orbigny d'un montant TTC de 19 272.00 € imputé au compte d'investissement 2151 et du renforcement de la chaussée route du Préau d'un montant TTC de 12 762.00 € imputé au compte d'investissement 2151.
- Acceptation du devis **LELOUP** pour le remplacement des filtres de climatisation de la salle socioculturelle d'un montant TTC de 295.20 € imputé au compte de fonctionnement 615221.
- Acceptation du devis de **M Patrick LAVILLE** pour l'animation du banquet des aînés du 29 avril 2018 d'un montant TTC de 510.00 € imputé au compte de fonctionnement 62328.
- Accord d'un bon de commande auprès de **BOLLORÉ** pour l'achat de 1000 L de GNR pour les tracteurs d'un montant TTC de 672.00 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Acceptation du devis **SERELEC 37** pour le remplacement de la climatisation de l'épicerie d'un montant TTC de 3464.78 € imputé au compte d'investissement 2151.
- Acceptation du devis **DE JESUS PLATRE** pour des travaux de placo dans la salle d'eau de l'épicerie d'un montant TTC de 352.33 € imputé au compte de fonctionnement 6152211
- Acceptation du devis **EIFPAGE Energie** pour un audit de la sirène d'alerte située à l'école d'un montant TTC de 342.00 € imputé au compte d'investissement 2031.
- Acceptation du devis **France Neir** pour le rachat d'électrodes et d'une batterie pour le défibrillateur du 8 rue Rabelais d'un montant TTC de 506.00 € imputé au compte de fonctionnement 60632.
- Acceptation du devis **VAL LOISIRS** pour l'inscription des 2 classes à 11 séances piscines chacune d'un montant TTC de 2758.80 € imputé au compte de fonctionnement 611.
- Acceptation du devis **AXIMA REFRIGERATION** pour le remplacement de la climatisation de la boucherie d'un montant TTC de 2875.20 € imputé au compte d'investissement 2158.
- Acceptation du devis **Pierre Legoff** pour la commande de produits d'entretien pour la rentrée d'un montant TTC de 519.81 € imputé au compte de fonctionnement 60631.
- Acceptation du devis **Renaissance Lochoise** pour la réalisation du bulletin municipal d'octobre à 340 exemplaires d'un montant TTC de 833.54 € imputé au compte de fonctionnement 6237.
- Accord d'un bon de commande auprès de **CHAVIGNY Carburant** pour l'achat de 1000 L de GNR et 1000 L de Gasoil d'un montant TTC de 1600.50 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Acceptation du devis **Garage Loiseau** pour le remplacement du verrin, axe et bagues sur l'épareuse Rousseau d'un montant TTC de 1173.30 € imputé au compte de fonctionnement 61551.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement de la commande à distance de la chaudière du café-restaurant d'un montant TTC de 345.60 € imputé au compte de fonctionnement 6152211.
- Acceptation du devis **RIBREAU** pour la dépose des anciennes portes de placard et la commande de nouvelles dans le logement au 13 rue du stade d'un montant TTC de 1100.10 € imputé au compte de fonctionnement 6152281
- Acceptation de 2 devis **AJ CLEAN** pour le rafraichissement du logement au 13 rue du stade

pour la cuisine d'un montant TTC de 870.95 € et du salon/SAM d'un montant TTC de 873.62 € imputé au compte de fonctionnement 6152281

- Acceptation du devis **BUSSER-PROVOST** pour les fondations du futur agrandissement du local technique d'un montant TTC de 1248.00 € imputé au compte d'investissement 2313.
- Acceptation du devis **Renaissance Lochoise** pour la réalisation de l'affiche de la 53<sup>e</sup> Foire aux Chèvres d'un montant TTC de 100.80 € imputé au compte de fonctionnement 6236.
- Acceptation du devis **MSE** pour l'achat de 10 graisseurs pour la station d'épuration d'un montant TTC de 900 € imputé au compte de fonctionnement 615232.
- Acceptation du devis **ABSIDE** pour la réalisation de la charpente métallique de l'agrandissement du local technique d'un montant TTC de 21087,89 € imputé au compte d'investissement 2313.
- Acceptation du devis **LANGLE** pour la commande de produits d'entretien d'un montant TTC de 356,39 € imputé au compte de fonctionnement 60631.
- Accord du bon de commande d'achat de livres pour la bibliothèque auprès de la librairie **JANSSENS** d'un montant TTC de 451,25 € imputé au compte de fonctionnement 6065
- Acceptation du devis **Garage Loiseau** pour l'achat d'une fourche à palettes et d'un épandeur à sel pour l'atelier d'un montant TTC de 1312,80 € imputé au compte d'investissement 2158 opération 170.
- Demande de frais de superposition de 70,00 € sur la concession de M Michel DENONIN dans le cadre de son inhumation dans le caveau familial situé dans l'ancien cimetière.

*M Ricou demande à ce qu'un état récapitulatif recettes-dépenses soit réalisé pour chacun des logements locatifs y compris les locaux commerciaux et la salle Les Alouettes depuis 2014.*

▪ **2017-060 : Demande de modification du circuit de randonnées pédestres au PDIPR suite passage des bénévoles du balisage de la FFR.**

M Caubel rend compte de la visite des baliseurs bénévoles de la FFR en juillet en charge de la vérification des chemins de randonnées inscrits au PDIPR et de la signalétique ; ceux-ci ainsi que le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre et Loire appellent à plusieurs remarques et anomalies auxquelles il convient de palier au plus vite, à savoir passage du ruisseau du Moulin Brouillon et de Crécousse infranchissables et dangereux. A défaut, nos chemins concernés (soit 2 sur 3) risquent d'être supprimés (circuit 1 rouge et 3 jaune).

De plus, maintenant qu'il existe le chemin piétonnier derrière la mairie, il est préconisé lors de la réédition des prochaines cartes de randonnées via la CCBVC, de modifier la portion de la rue St Jacques, ce qui évitera aux randonneurs de longer la départementale RD81 devant la mairie.

Le conseil municipal charge M Caubel de faire réaliser les différents aménagements nécessaires dans les meilleurs délais. M de Louvencourt se propose de réaliser le passage des gués par des pas japonais de gros calibre sans toutefois ne pas entraver le lit de la rivière et le passage éventuel des engins de débardage et M Caubel se propose de rédiger le courrier réponse à M le Président de la FFR avec copie à M. Joel Dubois, baliseur bénévole.

▪ **2017-061 : Demande de M le Maire d'Epeigné les Bois sur participation achat bâche incendie au lieu-dit Le Collier**

Point reporté à une séance ultérieure faute de réception d'une demande écrite officielle de la part de la mairie d'Epeigné les Bois à ce jour.

▪ **2017-062 : Fixation des tarifs ateliers culturels 2017 à 2019**

M Caubel donne la parole à Céline CEFBER-MANDARD qui présente 2 devis pour le second semestre : 1 de l'Association Intermèdes pour un atelier vitrail le 25 octobre d'un montant de 221.60 € ainsi qu'1 devis de Nivéole fleuriste de Loches pour un atelier floral le 25 novembre d'un montant de 50€ par personne présente auquel s'ajoute un forfait déplacement de 40€.

Madame CEFBER-MANDARD propose que tous les petits ateliers patrimoines soient fixés à 5€ par tête afin d'avoir à éviter de délibérer systématiquement.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis Intermèdes de 221.60 € pour la prestation atelier vitrail du 25/10/2017 et

**Fixe** cet atelier patrimoine ainsi que tous ceux à venir à 5€/personne

**Accepte** le devis Nivéole pour la prestation atelier floral du 25/11/2017 et

**Fixe** le tarif de l'atelier à 30€/personne

**Dit** que les ateliers se dérouleront salle des associations, rue Alfred de Vigny

**Dit** que les inscriptions auront lieu auprès du secrétariat de mairie durant les horaires d'ouverture.

▪ **2017-063 : 30 ans de service de M Thierry MAREST**

Si le dossier déposé en Préfecture courant septembre est accepté par M le Préfet, la remise de Médaille d'Honneur Communale de M Thierry MAREST aura lieu le samedi 20 janvier 2018 lors de la cérémonie des vœux, une prime ponctuelle lui sera versée.

▪ **2017-064 : Regroupement Pédagogique Intercommunal**

M Caubel donne la parole à M Ludovic HARDOUIN qui détaille les différentes réunions qui se sont tenues avec les différents Maires des communes concernées. Précise que l'Inspection Académique insiste pour que les RPI se regroupent afin d'accroître le nombre d'élèves par classe jugé trop bas. Il y a menace de fermeture de classe sur le RPI à la rentrée 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide** sous réserve que les communes d'Epeigné les Bois et Luzillé acceptent, de rejoindre le RPI d'Epeigné-Luzillé et quitter celui de Céré-Genillé-Le Liège à la rentrée prochaine 2018. A défaut, Céré la Ronde restera comme tel.

Une réunion d'information des parents aura lieu dès que les communes d'accueil se seront prononcées et après l'avis favorable de l'Académie.

▪ **2017-065 : Dénomination de la voie accédant à la Phase 2 St Vincent  
et numérotation des 4 logements**

M Caubel informe que pour pouvoir finaliser les dossiers de demande de raccordement des 4 logements auprès d'Enedis, il convient de trouver un nom à la nouvelle voie les desservants et fixer leur numérotation.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Nomme** la voie sans issue **Impasse St Martin**

**Attribue** les n° 1 et 3 au bâtiment 1 et les n° 2 et 4 au bâtiment 2.

**Charge** le secrétariat de commander les plaques de numérotation auprès de la SES Nouvelle

**D'adresser** copie à la poste de Montrésor et aux services du cadastre pour information

Mme Cefber-Mandard ajoute avoir été interpellée par des locataires demandant l'attribution de place de parking par logement. La demande est refusée, les places de parking créées ne sont pas nominatives et sont ouvertes à tout visiteur ayant besoin de stationner.

▪ **2017-066 : Fixation des loyers logements Impasse de la Forge**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** de fixer les loyers mensuels comme suit :

**Logt 1- T6** : de 115.10 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel fixé à **650 €**

**Logt 2- T5** : de 101 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel fixé à **600 €**

**Logt 3- T5** : de 107.63 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel fixé à **620 €**

**Précise** que le dépôt des candidatures est en priorité ouvert à de petits artisans d'art

**Dit** que ces recettes devront être inscrites au BP 2018.

▪ **2017-067 : Proposition d'acquisitions parcellaires**

M Caubel donne lecture du courrier en date du 20/09/2017 adressé par M Jean-Marie LOUET au Conseil Municipal.

M Jean-Marie LOUET propose de vendre à la commune au prix de 12€ le m<sup>2</sup>, 2 portions de terrains d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> source d'une division des parcelles C150 et C648 situées en continuité des parcelles GOUVRIT en cours d'acquisition par la commune et sollicite la participation financière de la commune au frais de bornage à hauteur de 50% des frais s'élevant à 949.20€ TTC.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Accepte** la proposition d'achat de foncier non bâti constructible à 12€/m<sup>2</sup> sous réserve que M Louet accepte de laisser un espace suffisant nécessaire à l'accès de la partie Est de la parcelle C637.

**Accepte** de participer pour moitié au frais de bornage du géomètre.

▪ **2017-068 : Spectacle de Noël du 10 décembre 2017 à 15h**

M Caubel donne la parole à Mme Cefber-Mandard qui informe que Grain de Trimalice assurera le spectacle de marionnettes autour des fables de la Fontaine. Le père Noël sera présent et remettra Ballotins de chocolats et petits cadeaux. Un courrier d'inscriptions sera envoyé aux familles concernées pour les enfants nés de 2007 à 2015.

▪ **2017-069 : Foire aux Chèvres du 29 Octobre 2017**

L'affiche et la trame du bulletin municipal sur le thème du Brésil sont validées. La remise des prix des entrées en 6è et des lauréats avec mention se tiendra dans les mêmes conditions que les années

précédentes sous conditions toutefois que ceux-ci soient présents physiquement le jour de la Foire, à défaut la récompense ne sera pas remise.

Le vin d'honneur sera financé par le Comité des Fêtes comme tous les ans. Les élus présents déjeuneront à la salle socioculturelle.

#### ▪ **2017-070 : Demande d'aide aux familles inscrites à E.M.I.V.I.E**

M le Maire a reçu à leur demande Mesdames Valérie Périn et Charlotte Paulin qui ont sollicitées une aide supplémentaire de la commune aux frais d'inscription à l'école de musique où vont leurs enfants. Ce complément est à l'unanimité refusé car cette aide serait la porte ouverte à toutes autres demandes légitimes des autres parents. La demande sera réétudiée en 2018 si ceux-ci intègrent une des écoles de la communauté de communes de la CCBVC.

#### ▪ **2017-071 : Questions Diverses :**

- **Prochain conseil municipal** : Il aura lieu le vendredi 24 novembre 2017 à 19h00
- **Demande de Panneau d'affichage à L'Augereau** : Certains habitants du hameau ont sollicité un panneau d'affichage **car loin du bourg**. M Hardouin va essayer d'installer l'ancien de la Maillardière dans l'abri bus, à défaut un nouveau sera acheté.
- **Demande de skate Park au stade** : Une demande de skate park a été remise dans la boîte à idée située dans le hall de la mairie. Avant de se prononcer, les élus invitent tous les enfants et ados sollicitant un projet d'animation ou de jeux de se rapprocher directement de l'association des jeunes qui les aidera à constituer leur dossier de demande. Celui-ci devra être déposé en mairie avant la fin de l'année 2017 pour une étude avant inscription éventuelle au budget 2018, si retenu.
- **Bilan des dernières opérations immobilières terminées (Phase 1, Aire Camping-cars, Chalet)** : Ce point est reporté à une réunion ultérieure
- **Cérémonie des Vœux 2018** : elle aura lieu le samedi 20 janvier à partir de 18.00 au lieu du 27 janvier initialement prévu. Le programme : Discours, diaporama, remise de médaille pour les 30 ans de service de M Thierry Marest, remise des prix maisons fleuries. Un buffet clôturera la cérémonie.

*Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur Caubel déclare la séance levée à 12h05.*